

Luttons contre les idées fausses

Pauvreté, immigration, assistanat, fraude... : cassons les idées reçues



Beaucoup de choses fausses sont dites sur l'assistanat, la fraude sociale, les étrangers qui coûteraient cher à la France... Elles installent une rhétorique qui risque de marquer les esprits pour longtemps. Nous vous invitons à déconstruire ces contre-vérités en prenant connaissance de ce document et en le diffusant largement autour de vous.

● **Non, les pauvres ne sont pas des assistés**

Aujourd'hui, tout le monde ne parvient pas à trouver du travail. Il y a entre trois et cinq millions de chômeurs en 2012 en France, selon la catégorie considérée. Il y a 8,7% de chômage chez les 16-25 ans ayant bac+2, et 35% chez les non-diplômés (voir <http://bit.ly/JFSmCE> page 36-37). Le taux de chômage des 15-29 ans est en 2009 de 29,5% en zone urbaine sensible et de 16,9% en moyenne nationale (source DARES, Analyses, 2010, n°072).

64% des chômeurs interrogés dans huit pays européens déclarent qu'ils veulent retrouver un emploi, même si cela ne leur procure pas un gain financier, alors que seuls 48% des personnes déjà en emploi déclarent vouloir conserver leur travail dans une telle situation (source : étude Duncan Gallie en 1999 <http://bit.ly/wYVO4W>). L'enquête « L'influence des incitations financières sur le retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux » menée en 2009 par la Direction Générale du Trésor montre que la valeur accordée au travail et la volonté d'assurer le meilleur avenir possible aux siens conduisent la plupart des bénéficiaires à accepter la reprise d'un emploi, même sans gain financier immédiat (<http://bit.ly/ADZjZG>). Les principaux freins évoqués pour la reprise d'un travail sont le manque d'emplois, de moyens de transport, de formations adaptées, de modes de garde accessibles, etc. De plus, certaines personnes restées depuis longtemps sans travail ont besoin d'être particulièrement soutenues pour revenir à l'emploi.

D'autre part, l'accompagnement des chercheurs d'emploi n'est pas à la mesure des besoins. Le nombre moyen de demandeurs d'emploi suivis par conseiller de Pôle Emploi était de 85 fin 2008, 95 en 2009, puis 105,8 fin décembre 2010. Le Sénat estime qu'il faut se rapprocher de 60 (rapport du Sénat 2011 <http://bit.ly/IcJoxd>)

● **Non, les pauvres ne sont pas des fraudeurs**

La fraude aux prestations sociales est évaluée à environ 3 milliards € et concernerait 1% des particuliers (source Cour des comptes, <http://bit.ly/pszAmR>). NB : dans ces 3 milliards figure une part de fraude due aux médecins qui font des dépassements d'honoraires. 90% de ces 3 milliards sont récupérés. La CNAF estime le taux de fraude à 0,46% pour les prestations familiales, 3,1% pour l'API (Allocation Parent Isolé), 3,6% pour le RMI-RSA (source : AFP, 29 avril 2010). C'est à comparer avec la fraude aux prélèvements sociaux dûe aux entreprises, évaluée à entre 8 et 12 Milliards € et qui concernerait 10% des entreprises (source Conseil des prélèvements obligatoires en 2007), et avec la fraude fiscale, évaluée à entre 20 et 25 Milliards € par le Conseil des prélèvements obligatoires en 2007, ou 30 Milliards € par la Direction du Budget, ou encore 50 Milliards € par la Commission Européenne.

Non, une famille au RSA ne s'en sort pas mieux qu'une famille percevant un SMIC

Exemple d'un couple locataire en Île-de-France :

	Ressources mensuelles (y compris APL) pour un couple sans emploi ni allocations chômage (RSA Socle)	Ressources mensuelles (y compris APL) pour un couple avec un SMIC à 1000€ mensuel net (+ RSA activité)
Sans enfant avec aide au logement (APL ¹)	598(RSA)+360(APL)= 958€ + droit à la CMUC	1000+200(APL)+218(RSA activité ²) = 1418€ pas de droit à la CMUC
Sans enfant et sans APL	712€ + droit à la CMUC	1000+332(RSA activité) = 1332€ pas de droit à la CMUC
Avec deux enfants et APL et Allocations familiales=126€	859 ³ +470(APL) = 1329€ + droit à la CMUC	1000+390(APL)+126(AF)+350(RSA activité ⁴) = 1866€ + droit à la CMUC
Avec deux enfants et sans APL. AF=126€	997€ + droit à la CMUC	1000+126+491(RSA activité) = 1617€ + droit à la CMUC

Non, la France ne distribue pas des minima sociaux trop élevés

La France est dans la moyenne européenne. Le montant des minima sociaux pour une famille de deux enfants s'y élève à 72% du seuil de pauvreté à 60% du revenu médian, alors qu'il est en moyenne de 76% dans l'Union Européenne (source OCDE, cité dans la revue Études et résultats de la DRESS du ministère de l'Emploi, n°464, février 2006).

Par ailleurs, le montant des minima sociaux (RSA, AAH) ne connaît pas la même progression que l'ensemble des revenus. En 1988, le Revenu Minimum d'Insertion équivalait à 50% du SMIC. En 2012, le RSA socle est à 42% : soit 474,93 € pour une personne seule.

Non, les pauvres ne font pas des enfants pour toucher des allocations

Une famille proche du seuil de pauvreté s'appauvrit encore plus lorsqu'elle s'agrandit.

Par exemple, le seuil de pauvreté pour une famille de deux enfants est 2003 € mensuels (soit 954 € seuil de pauvreté à 60% du revenu médian x (1+0,5+0,3+0,3)). Supposons que cette famille ait 2100 € de revenus (y compris allocations familiales). Elle se situe juste au-dessus du seuil de pauvreté. Si un nouvel enfant survient, son seuil de pauvreté deviendra 954 € x (1+0,5+0,3+0,3+0,3) = 2290 €. Ses revenus seront augmentés de 161 € d'allocations familiales, soit 2261 €. Elle passera alors sous le seuil de pauvreté. Pour tout nouvel enfant, le revenu de la famille (en l'absence d'autre variation de revenu) s'élèvera de 161 € d'allocations familiales, et son seuil de pauvreté s'élèvera de 0,3x954 € soit 286 €. C'est ainsi que l'on décourage les familles pauvres d'avoir des enfants...

Non, les gens ne font pas tout pour toucher un maximum d'aides

La moitié des personnes éligibles au RSA n'en fait pas la demande (source Odenore <http://bit.ly/zfPwiI>). Au 31 décembre 2010, une étude du Fonds CMU estimait que le nombre de personnes n'ayant pas recours à la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) était de plus de 20%.

Les raisons : la volonté de ne pas dépendre de l'aide publique, la complexité des démarches, le manque d'information, le souhait de ne pas être contrôlé...

¹ Simulations effectuées sur le site www.caf.fr pour un loyer de 700€ à Paris.
² RSA activité = Montant forfaitaire RSA + 62% des revenus d'activité du foyer – Ressources du foyer – Forfait d'aide au logement (voir <http://bit.ly/yB2UJy>) = 712+(1000x62%)-1000-114=218€. Note : 114€ est le forfait à déduire en 2012 pour une famille de deux personnes bénéficiant d'une aide au logement.
³ Le RSA socle comprend les allocations familiales.
⁴ 997+(1000x62%)-1000-126-141=350€. Note : 141€ est le forfait à déduire en 2012 pour une famille de trois personnes et plus bénéficiant d'une aide au logement.

Non, l'immigration ne coûte pas à la France. Elle l'enrichit au contraire

L'immigration coûte chaque année 48 milliard d'euros à la France en prestations sociales, mais elle rapporte 60 milliards d'euros en impôts et cotisations sociales (source ministère de la Santé et des affaires sociales et étude de l'université de Lille-II de juillet 2010, voir <http://bit.ly/lfs8Zo>). La population immigrée est en moyenne plus jeune et en bonne santé que les autres habitants de la France. Or dans les prestations sociales la maladie pèse 47% et la retraite 31% (les autres dépenses étant les allocations chômage, le RSA, les allocations logement et les allocations familiales). La population immigrée est donc une chance pour aider au paiement de nos retraites. En moyenne, la contribution nette de chaque immigré (différence entre ce qu'il verse et ce qu'il reçoit en impôts et cotisations sociales) est de l'ordre de 1500 € par an. Voir "Migrations et protection sociale : étude sur les liens et les impacts de court et long terme" (ministère de l'Emploi, 2010, <http://bit.ly/wo0Jxt>), ainsi que www.telos-eu.com/fr/article/immigration-combien-ca-coute ("En l'absence de l'immigration, le besoin de financement de la protection sociale en France augmenterait de 2 points de Produit Intérieur Brut"). Bien sûr, l'apport de l'immigration à notre pays ne se limite pas à cet aspect comptable. Il est aussi et surtout humain, culturel, scientifique, artistique, etc.

Non, la proportion d'étrangers n'augmente pas d'année en année en France

Leur part dans la population était de 6% en 1926, 6,3% en 1990 et 5,8% en 2008 (Insee <http://bit.ly/e9LFc>)

Non, les étrangers ne prennent pas d'emplois aux Français

Globalement, la présence des populations de nationalité étrangère en France crée de la richesse et donc de l'emploi, grâce à l'apport de consommation, d'impôts et de cotisations. Les étrangers sont aussi consommateurs, ils créent une demande supplémentaire et des emplois.

Les études montrent que les migrants arrivant créent leurs propres emplois. « En imaginant une augmentation de 10% du flux d'immigration au Royaume-Uni en 2007, le taux de chômage n'augmenterait alors que de 0,01 point au bout de 13 ans. » (<http://bit.ly/lfs8Zo>)

Non, la France n'est pas un des pays d'Europe qui accueillent le plus d'immigrés

« Avec un taux d'accroissement naturel de 4 pour 1000 et un taux d'accroissement migratoire de 1 pour 1000, la France est le pays d'Europe dont la croissance démographique annuelle dépend le moins de l'immigration » (tableau 2 page 2 du document « Cinq idées reçues sur l'immigration », source INED pour l'année 2001). En 2010, la part des personnes immigrées sur la population totale s'élevait à : Autriche (16 %), Suède (14 %), Espagne (14 %), États-Unis (13 %), Allemagne (13 %), France (11 %)⁵, Pays-Bas (10 %), Royaume-Uni (10 %), Belgique (9 %), Italie (7 %) (source INED, <http://bit.ly/hK5Qrp>).

Non, les familles étrangères ne font pas beaucoup plus d'enfants

« Dans la période 1991-1998, le nombre moyen d'enfants par femme était de 1,65 pour les seules françaises natives. Les femmes immigrées avaient en moyenne 2,2 enfants (« Cinq idées reçues sur l'immigration », INED, 2004)

Non, la France n'accueille pas toute la misère du monde

« Dans l'ensemble, les migrants représentent par rapport aux non-migrants de la société d'origine une population sélectionnée : en meilleure santé, plus instruite, plus entreprenante, dotée d'un minimum de ressources » (« Cinq idées reçues... », INED, 2004). La part des immigrés diplômés de l'enseignement supérieur est passée de 12 à 25% entre 1990 et 2007. La moyenne nationale est de 29% (Insee et <http://bit.ly/lfs8Zo>).

Non, les étrangers ne peuvent pas profiter facilement des minima sociaux

Il faut être en possession d'un titre de séjour et d'une carte de travail depuis au moins cinq ans pour bénéficier du Revenu de Solidarité Active (RSA) si l'on est natif d'un pays extérieur à l'Union européenne.

Non, les étrangers n'augmentent pas la délinquance

12,7% du nombre de condamnés sont étrangers (source : ministère de la Justice), alors qu'ils représentent 8% de la population de la France. L'écart n'est pas si important que veulent le faire croire certains hommes politiques.

⁵ En incluant les Français nés à l'étranger, comme l'ONU le préconise dans ses calculs. La part des immigrés de nationalité étrangère s'élève à 8% (chiffre présenté par l'INSEE).

● **Non, les enfants d'immigrés ne sont pas plus en échec scolaire que les autres**

C'est la pauvreté qui est la plus grande cause d'échec scolaire et non pas l'immigration. À niveau social égal, les descendants d'immigrés ne sont pas plus touchés par l'échec scolaire que le reste de la population (source Conseil Économique, Social et Environnemental - CESE).

● **Non, dans les familles pauvres, les parents ne sont pas démissionnaires**

Les parents défavorisés ont souvent peur de l'école car ils sont marqués par leur échec d'enfant. Par ailleurs, 80% des mères non-diplômées s'estiment dépassées pour aider leurs enfants études au collège, contre 26% seulement des mères diplômées (source INSEE, « L'aide aux devoirs apportée par les parents », 2004). Mais le lien entre pauvreté et échec scolaire n'est pas fatal : il est moins fort qu'en France dans d'autres pays développés, et très faible au Canada, en Finlande, au Japon ou en Chine (source étude PISA).

● **Non, ce n'est pas parce qu'ils ne travaillent pas que les enfants pauvres réussissent moins bien à l'école**

Les causes sont plus complexes. Par exemple, « le niveau de diplôme des parents (particulièrement celui de la mère) et, de manière plus globale, les possibilités d'encadrement de la scolarité par les familles revêtent une importance au moins aussi grande que leur situation socio-économique » (rapport CESE).

● **Non, les pauvres ne se complaisent pas dans leur situation**

Personne n'accepte de vivre dans la misère. La distinction entre « bons pauvres » et « mauvais pauvres » traverse toute l'histoire de la pauvreté (cf. les ouvrages de Paul Christophe sur le sujet). Cette distinction est surtout le reflet du manque de volonté politique de s'attaquer vraiment à la pauvreté. C'est plus facile de s'attaquer aux pauvres.

● **Non, les pauvres ne sont pas exemptés d'impôts**

Les plus pauvres peuvent parfois se faire exonérer de charges et d'impôts, mais il faut effectuer beaucoup de démarches avant d'obtenir ces exonérations et il faut les renouveler régulièrement. Globalement, le taux moyen d'imposition (impôts directs et indirects) des 10% les moins riches est d'environ 40%, celui des 0,1% les plus riches d'environ 37%, et celui des revenus moyens de 45 à 48% (source : calculs effectués par les économistes Saez, Landais et Piketty à partir des données INSEE). NB : pour les plus hauts revenus, les taux réels d'imposition sont souvent très inférieurs aux taux affichés, à cause des niches fiscales. Grâce à elles, une partie des plus hauts revenus échappe à une part de l'imposition. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) représente la moitié des recettes de l'État et les pauvres la paient comme tout le monde sur chaque produit ou service qu'ils consomment.

● **Non, l'école ne réduit pas les inégalités sociales. Elle les amplifie au contraire**

En France, l'impact du milieu social sur la réussite ou l'échec scolaire est plus grand que dans beaucoup d'autres pays, et il grandit au fil des années. En 2009, plus de 75% des élèves dont les parents sont cadres ou professions intellectuelles ont obtenu le bac général, contre 33% pour les enfants d'ouvriers et 41% des enfants d'inactifs (rapport CESE sur les inégalités à l'école) ; le pourcentage de variation de performance des élèves, en lecture expliqué par le milieu socio économique est de 17% pour la France bien au dessus de la moyenne de l'OCDE (14%), le double de la Finlande du Canada ou du Japon (rapport CESE).

● **Non, les Roms ne sont ni des fainéants, ni des fraudeurs, ni des tricheurs**

Tout est fait en France pour que les Roms de Roumanie et de Bulgarie n'aient pas le droit de travailler : une « période transitoire » les empêche d'avoir les mêmes droits que les autres européens avant fin 2013. Pour travailler, ils doivent disposer d'une autorisation de travail. Les délais d'obtention sont de 3 à 6 mois à partir d'une promesse d'embauche à temps plein. Le plus souvent, l'employeur (qui doit en plus payer la taxe due à l'OFII – Office Français pour l'Immigration et l'Intégration – pour l'embauche d'un étranger) ne peut attendre la réponse et embauche quelqu'un d'autre. Le 26 octobre 2009, la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) a demandé au gouvernement qu'il mette fin à cette période transitoire, ainsi que la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDDH), dans un avis adopté le 22 mars 2012.

Travail réalisé par ATD Quart Monde et la MRIE, Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion en Rhône-Alpes.